



La relance du service de l'arrêt à la demande la nuit

Nantes a été le premier réseau de France à lancer officiellement l'arrêt à la demande par une expérimentation de 6 mois (de novembre 2015 à avril 2016). Ensuite ce service a été pérennisé et cette initiative sera reprise ensuite par une dizaine d'autres réseaux en France. Aujourd'hui, après la longue période covid-19 et l'arrêt du service de nuit, il reprend **activement depuis la rentrée** sur les lignes de bus de nuit du réseau Tan, tous les soirs à partir de 22h30, et sur les circuits de nuit Luciole du jeudi et du samedi.



L'objectif est d'offrir la possibilité de descendre entre deux arrêts à toute personne qui le demande, pour la rapprocher de sa destination, dans le but de la rassurer et de lui éviter un trop long trajet à parcourir à pied la nuit.

Le fonctionnement

- L'arrêt à la demande s'effectue sur le service de nuit uniquement, soit après 22h30 **sur toutes les lignes de bus** (sauf tramway, busway, navette aéroport), jusqu'à minuit et demi (2h30 la nuit de samedi à dimanche) : 7 lignes chronobus (C1, C2, C3, C4, C6, C7, C9) et 6 lignes de bus (28, 36, 85, 86, 89 et 91). Les circuits de nuit de la Luciole du jeudi et du samedi sont également concernés.
- La demande doit être faite de vive voix auprès du conducteur au moins à l'arrêt précédent.
- La décision du point précis de descente est prise par le conducteur qui juge de la pertinence et la sécurité de l'arrêt.
- La descente s'effectue uniquement par la porte avant.





Quelques retours lors de la première l'expérimentation en 2016

Les clients utilisent ce service surtout entre 23 et 1h. Les arrêts demandés sont plutôt situés en fin de ligne (là où les écarts entre arrêts peuvent être plus longs et situés sur des zones moins fréquentées par rapport au centre-ville). Pour les conducteurs, ce service apporte un cadre réglementaire pour une action non intégrée à ce jour dans le fonctionnement des transports publics et permet de protéger à la fois le conducteur dans son action d'aide au client mais aussi pour ce dernier qui se sent rassuré lors de sa demande d'arrêt.



Présentation de la Semitan

La Semitan est une SEM (société d'économie mixte) détenue à 65% Nantes Métropole et 35% par des acteurs privés (Transdev, Caisse d'Épargne, CCI, associations). Liée par un contrat de délégation de service public avec Nantes Métropole, la Semitan exploite le réseau de transport en commun de l'agglomération nantaise. Elle est également mandatée pour construire, rénover et sécuriser le réseau. Elle est aussi en charge de la coordination de toutes les mobilités de l'agglomération nantaise. Elle emploie à ce jour 2120 salariés dont 1400 conducteurs. www.semitan.fr